

Approbation CR du 10/11/2020  
Décisions du Maire  
Urbanisme  
DM et amortissements  
Boulangerie  
Locaux commerciaux : libération cabinet médical et local 232  
CAPG : avenant à la convention d'adhésion ADS  
PLUIH : modifications statuts  
Rapport gestion déchets  
Secours : tarifs ambulances SDIS – Convention 4 villages  
TDF : renouvellement bail calamette  
Télé médecine : recrutement médecin  
VVF : avenant 3  
Projet Ludiparc  
Tour de table  
Questions diverses

**Excusés :**

Gilles PERONNET	Pouvoir à Cendrine MATHIEU
Fabienne MAGNIER	Pouvoir à Delphine GABRIEL-ROBEZ
Jérémy CASY	Pouvoir à Laurence GROSGURIN

**Secrétaire de séance :** Delphine GABRIEL-ROBEZ

● **APPROBATION CR DU 10/11/2020**

● **DECISIONS DU MAIRE**

Travaux urgence : rencontre Monsieur le Maire et Pays de Gex Agglo  
Eaux pluviales = compétences du Maire et plus de l'agglo  
Travaux Gentianes : payés équitablement par la Mairie, l'agglo, Foncia et J estimmo soit 1881.30 € chacun

**Voirie**

Route télécabine : refaire enrobé – travaux prévus sur 2022 – route à passer en route départementale

● **URBANISME**

-TISSOT Corine : construction d'un garage permis N°00121020B0005 = accordé  
-GROSSIORD Romain : construction abri de jardin permis N°001210B0007 = accord tacite  
-BŒUF Nicolas : remplacement fenêtres et volets permis N°00121020B0010 = accord tacite  
-MACE Tony : création et changement fenêtre permis N°00121020B0011 = opposition car non respect des coloris et de la demande initiale  
-OT PAYS DE GEX : pose enseigne permis N°00121020B0001 = accordé  
-Julien REHBANN et HANGANU : LR/AR pour réclamer le permis de construire

La commission urbanisme se réunira en 2021 dès lors que des dossiers (demande préalable ou demande de permis de construire) seront déposées.

● **DM ET AMORTISSEMENT**

Accord du conseil pour équilibrer les postes budgétaires et passer les écritures d'amortissement à la demande de la trésorerie.

● **SECOURS**

3 entreprises ont répondu – l'entreprise « Ambulances des 4 villages » des Rousses est retenue.

Voir tarifs délibération 2020-12-000

Tarifs identiques pour les sites Lélex, La Faucille et Crozet.

En cas d'assurance souscrite par le client, aucun dossier ne passe par la Mairie.

- **Secours sur piste**

<b>Prestations</b>	<b>TTC</b>
<b>Zones rattachées secours et transports de moins de 1 km</b> (Campanules, Fiéret 12 à 1, Périllat 6 à 1, Edgar)	<b>212,00 €</b>
<b>Zones éloignées secours et transports de plus de 1 km</b> (Fiéret > 12, Périllat > 6, Lys 6 à 1, Narcisses, Anémones 13 à 1, Myosotis, Aster 14 à 1, Œillet, Rhodos 4 à 1)	<b>381,00 €</b>
<b>Front de neige</b> Soins effectués aux postes de secours	<b>53,00 €</b>
<b>Zone exceptionnelle</b> Tout ce qui ne fait pas parti du domaine balisé nécessitant l'intervention de plus de 2 secouristes	<b>755,00 €</b>
<b>Temps passé par pisteur (prix horaire)</b>	<b>90,00 €</b>
<b>Heure de transport en dameuse</b>	<b>248,00 €</b>
<b>Heure de transport en scooter des neiges</b>	<b>84,00 €</b>
<b>Heure d'exploitation des télécabines en dehors des horaires d'ouverture au public</b>	<b>393,00 €</b>

Lorsque l'évacuation des blessés nécessite un transport en ambulance, les tarifs appliqués sont fixés ainsi :

- Transport de la télécabine au cabinet médical de Lélex  
600€/prestation
- Transport de la télécabine au cabinet médical des Rousses  
600€/prestation
- Transport de la télécabine au centre hospitalier le plus proche dans un rayon de 50 km  
600€/prestation  
au-delà de 50 km viendra s'ajouter le tarif général de la sécurité sociale

En cas d'impossibilité des transporteurs sanitaires privés le transport des blessés sera effectué par le SDIS.

- **Tarifs du SDIS**

	<b>2020</b>	<b>2021</b>
Distance inférieure ou égale à 15 km	230 €	235 €
Distance supérieure à 15 km	386 €	394 €

Accord du conseil

### **BORNE CAMPING CAR**

Contrat entretien maintenance = 590 € / an + coût de l'intervention à la demande du client

Nouveaux tarifs EDF : 8 à 10 € à partir du 01/05/2021

01/05 au 31/10 = 2.50 € eau + 5 € électricité

01/11 au 30/04 = 5 € eau + 10 € électricité

.Aire strictement réservée à la zone touristique pour une durée maximale de 8 jours.

Le défibrillateur installé dans le hall de la télécabine était défectueux = 600 € réparations

Achat d'un nouveau défibrillateur pour le chalet de la Loge, coût 1800 € - contrat de service 200 €/an – accord du conseil

#### ● **TDF**

Loyer annuel = 2000 € /an + 500€ par opérateur

A signaler : mur défectueux au TDT

Accord du conseil pour signature du bail à intervenir pour 20 ans

#### ● **BOULANGERIE**

Ouverture mardi 22/12/2020

Concernant l'achat du matériel acompte de 30000 € en janvier + 35000 € en février

Accord du conseil pour signature du bail de 9 ans avec un loyer trimestriel de 2016.30 €

Loyer gratuit pour la période du 22/12/2020 au 31/12/2020

Quelques problèmes électriques = intervention prévue

Prévoir une visite pour extincteurs

Nettoyage de la boulangerie pas totalement satisfaisant

#### ● **LOCAUX COMMERCIAUX**

-Cabinet médical - Occupation d'une partie du local par Mr Garde - kinésithérapeute – Une convention d'occupation a été signée prévoyant une location durée initiale de un an à partir du 15/10/2017 et renouvelable pour trois à compter du 15/10/2018, la commune de Lélex consentant la gratuité du local pendant un an étant entendu que les charges de chauffage électrique (consommation et abonnement) s'élèveraient équivalent à 50 % du montant de la facture totale reçue par la commune.

L'occupant conteste le titre (factures EDF) établi pour la période oct 2017 à oct 2018 de 1099.25 € correspondant à 50 % des factures reçues par la mairie

A suivre.

#### **Local 232 aux Gentianes**

local occupé par Mme LAPEYRERE : un courrier de Monsieur le Maire a été envoyé pour rappeler la fin du bail au 30/11/2020 – L'occupante n'a pas libéré les lieux et a adressé un courrier à l'ensemble des membres du conseil municipal.

Un bordereau de situation de produits locaux non soldés dus a été communiqué à la mairie par la Trésorerie. Mr le Maire, en vertu de la délibération du conseil relative aux délégations consenties par le conseil municipal, a engagé une procédure d'expulsion

Un courrier de Mme LAPEYRERE a été reçu par l'ensemble du conseil municipal.

Le conseil municipal, à l'unanimité, conforte l'action de Mr le Maire et souhaite que la procédure d'expulsion continue –

● **CAPG**

**GVD**

3 containers de tri sélectif ont été déposés sur la commune de Lélex, vers le jardin d'enfants au Muiset 2021 : voir avec Madame Le Maire de Mijoux pour déplacer ces containers sur les Mars –

Accord du conseil pour signature de la convention relative au ramassage des déchets irréguliers par les services de la mairie permettant une compensation financière

Pour la commune, le montant à prendre en compte serait de 8 000 € environ.

**service ADS**

Le conseil approuve et autorise la signature de l'avenant à la convention d'adhésion au service mutualisé d'application du droit des sols pour permettre l'instruction par ce service des demandes de pose de dispositifs publicitaires sur le territoire communal couvert par le RLPI

● **TELEMEDECINE**

Projet d'implantation d'une cabine de télé-médecine dans le Pays de Gex.

Avantage : matériel haut de gamme

Inconvénient : 1000 € / mois

Voir pour une collaboration avec Chézery et Mijoux

Demande d'infirmières libérales pour s'installer au cabinet médical

● **VVF**

Une réunion a eu lieu le 16 décembre pour faire le point sur la situation du VVF de Lélex et pour la remise et présentation du rapport d'activités 2019

Lélex : 60 logements + 24 logements Caisse d'Epargne CA = 470 000 €

Ouverture 6 mois sur l'année 2020

Projet de rénovation : 3 800 000 € logements + piscine et environ 10 000 000 € pour la rénovation totale avec des logements de 45 à 50 m<sup>2</sup> pour passer en 3 étoiles

Réunion le 29/01/2021 pour le projet

Le conseil autorise le maire à signer l'avenant N°3 pour une durée de 3 ans concernant le montant des loyers Redevables par VVF Village.

● **PONT ROUFFY**

Il reste 5 500 € de subvention pour ce dossier = proposition de rajouter des murets en pierres pour le sécuriser - Accord

● **CAPG**

Dans le cadre de la dissolution du sivoM de la valserine la CAPG nous informe que le transfert des biens à l'agglomération n'a jamais été réalisé

Un compte-rendu de réunion indiquait que :

Bâtiment technique du Golf revient à l'agglomération

Pont Platière revient à la Commune de Lélex

Parcelle aux 7 Fontaines revient à la Commune de Mijoux ou Lélex

A suivre.

● **CENTRE DE LOISIRS**

Ouverture du 08/02 au 08/03 si ouverture de la station

Capacité : 20 places - Pas d'ouverture à Noël

Accord pour signer l'avenant 1 définissant le montant de la subvention d'équilibre pour l'hiver 2021  
9 000 euros.

● **DENEIGEMENT**

Interdit entre 22h et 5h.

3 entrepreneurs retenus pour le déneigement avec chacun des secteurs bien précis : CONSTRUIRE ET  
RENOVER, AMENAGEMENT MONTAGNE ET JARDIN et MONTS JURA TP

Avant chaque passage, les entreprises doivent prévenir Patrick LEVRIER par SMS.

Interdiction aux fourgons stationnaires dans le village pour faciliter le déneigement : 4 places pour ce type de  
véhicule sont prévues à la déchetterie mobile

● **ECOLE**

Conseil d'école : aucun problème particulier - 3 nouveaux élèves

Prochaine réunion du SIVOS pour le projet changement du bus

● **VIDEOPROTECTION**

Rdv avec la gendarmerie le 08/01/2021 pour un conseil sur le réglage du matériel

● **COMPENSATION FRANCO GENEVOISE**

La commune va percevoir 13000 € pour 2021

● **CCAS**

Suite à des changements d'organisation dans leur organisme, la CCAS souhaite hiverner son matériel  
d'espaces verts sur leur site et de fait la commune doit libérer les lieux

Le matériel est entreposé dans la maison Grosгурin en contrepartie d'un loyer mensuel de 150 € jusqu'à fin  
avril.

● **DIVERS**

Trier les illuminations et jeter ce qui ne fonctionne plus

Les cloches sonneront à 9h ; 12h et 19h

● **BORDAS CREPES**

Demande si un emplacement sur la Commune de Lélex est disponible.

Vote négatif suite à la conjoncture actuelle

● **LUDIPARC**

Parcours pour s'entraîner au VTT

Un règlement d'utilisation mais pas de surveillance.

Projet prévu au-dessus du terrain de volley pour profiter des sanitaires de l'aire de camping car.

A suivre

Fin de séance : 22h